

Référence : C.N.463.2017.TREATIES-X.19 (Notification dépositaire)

ACCORD MULTILATÉRAL PORTANT CRÉATION D'UN GROUPE DE
RÉFLEXION INTERNATIONAL SUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS
LITTORAL

NEW YORK, 24 SEPTEMBRE 2010

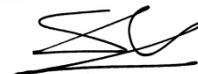
ENTRÉE EN VIGUEUR

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 7 août 2017, les conditions pour l'entrée en vigueur de l'Accord susmentionné se sont trouvées remplies. En conséquence, l'Accord entrera en vigueur le 6 octobre 2017, conformément au paragraphe 1 de son article 12 qui stipule :

« Le présent accord entrera en vigueur le soixantième jour suivant la date de dépôt du dixième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. »

Le 7 août 2017



À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse « <http://treaties.un.org> », sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse « https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr ».